

Moniteur d'Atelier en milieu de travail protégé

Titre professionnel – RNCP 39099

Mise à jour le
13/04/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION



ÊTRE CAPABLE DE

- Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.
- Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure.
- Gérer et développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.
- Encadrer les personnes en situation de handicap dans un ESAT.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION



- Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Obtenir une promesse d'embauche et sous réserve du nombre de place disponible.
- Il n'y a pas d'épreuve de sélection pour les candidats ayant trouvé un employeur.

DURÉE DE LA FORMATION



- 12 mois

DISPENSES ET ALLÈGEMENT DE LA FORMATION



- Aucun allègement, ni dispense n'est prévu au cahier des charges de la formation.

CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE- 441 H



- **BLOC 1 – 182 H**
Accompagnement de les personnes accueillies à l'atelier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- **BLOC 2 - 126 H**
Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs.



• **BLOC 3 – 126h H + 7h**

Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.

Certification

CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE

- 31 semaines de période de formation pratique réparties de la manière suivante :
 - 28 semaines se déroulant sur le temps employeur.
 - 3 semaines se déroulant hors du terrain employeur.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Cours en présentiel et distanciel.
- Travaux dirigés.
- Travaux pratiques.
- Stages de pratiques professionnelles.

INSCRIPTION ET RENTREE

- Consulter nos écoles partenaires pour obtenir les dates précises de rentrées et les conditions d'accès.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluations des compétences théoriques et pratiques tout au long de la formation.
- Epreuve écrite + oral

POURSUITE D'ÉTUDES

- DE ETS (éducateur technique spécialisé) à l'IRTESS (allègement de la 1^{ère} année de formation)
- Il faut déposer une demande d'allègement auprès de la responsable de la formation et satisfaire aux épreuves d'admission pour l'entrée en formation ETS.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Le CFA accueille et accompagne les personnes en situation de handicap.
- Une référente handicap : Léa TUPINIER (06.77.61.49.52/ l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr)

COÛT DE LA FORMATION

- Gratuité pour les apprentis. Les coûts de formation sont pris en charge par les OPCO pour les employeurs du secteur privé. Pour les employeurs des trois fonctions publiques, devis sur demande.

